

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V. 117 Vœu afin que la mémoire d'Alain Devaquet puisse être honorée dans le 11e arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Considérant que c'est avec une vive émotion que nous avons appris la disparition d'Alain Devaquet, qui nous a quittés le 19 janvier 2018, à l'âge de 75 ans ;

Considérant que son engagement gaulliste auprès de Jacques Chirac notamment, l'a amené à se confronter aux plus hautes fonctions, en devenant, par exemple, Secrétaire général du Rassemblement pour la République, en 1978, ou encore Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, en 1986 ;

Considérant qu'en sus de ses responsabilités nationales, Alain Devaquet a su nouer un lien indéfectible avec le 11e arrondissement, auquel il a consacré près de vingt ans de sa vie ;

Considérant qu'il a servi cet arrondissement en étant Député de Paris, d'abord de la 9e circonscription, de 1978 à 1981, puis de la 7e, de 1988 à 1997 ;

Considérant qu'en parallèle de ses mandats législatifs, Alain Devaquet est devenu le premier Maire élu du 11e arrondissement ;

Considérant qu'il a exercé cette fonction pendant douze ans, de 1983 à 1995 ;

Considérant que, durant ses deux mandats de Maire, il a porté et réalisé de nombreux projets structurants pour le 11e arrondissement, comme l'aménagement du square de la Roquette, la création de la Salle Olympe de Gouges, l'ouverture du conservatoire Charles Munch ou encore le réaménagement du boulevard Richard Lenoir ;

Considérant que, lui rendre hommage, c'est faire vivre sa mémoire et honorer ses réalisations ;

Sur proposition de François Vauglin et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- Que la mémoire d'Alain Devaquet puisse être honorée dans le 1^{er} arrondissement.